



LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel
d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 16 numéro 6

Juin 2022

Célébrons notre fête nationale au Domaine du Lac-Édouard



Le thème de cette année, reflète notre désir de célébrer après 2 ans de contraintes. Lâche ton fou ! nous invite à fêter dans la joie.

Le 24 juin, on se donne donc rendez-vous au Domaine du Lac-Édouard. Nous avons oui dire que la musique sera à l'honneur.

Entre autres, André Bolduc, Serge Richard, André Perron et une petite nouvelle dans le groupe, Linda Gauthier, sauront nous divertir.

Autrefois résident de Lac-Édouard, André Perron nous rappellera sûrement de bons souvenirs avec ses textes qui ont démontré par le passé qu'il connaissait très bien « Notre langue aux mille accents ».



À partir de 14 h : musique

Menu pour le souper : assiette d'ailes de poulet

Venez vous joindre à nous. Plaisir assuré !

N.B. Afin de ne pas doubler les énergies et se nuire mutuellement, la Municipalité a décidé de ne pas organiser d'activités pour la Fête Nationale. Cependant, un service de raccompagnement gratuit sera organisé par la Municipalité afin que tous puissent rentrer chez eux sains et saufs après les festivités.

Le 30 juillet, on fête au parc de la Batiscan

Étant née le 26 mars 1992, j'ai eu 30 ans cette année. J'aime beaucoup les randonnées en forêt avec mon ami Guy. Je suis une amie des pêcheurs. À ma table, tous sont invités.

J'ai eu vent qu'un groupe d'ami.e.s voulaient souligner ma jeune trentaine en organisant une grande fête au Parc de la Batiscan le 30 juillet prochain. Je souhaite de tout mon cœur que vous y serez.

Plus d'informations seront disponibles dans le Tour du Lac du 12 juillet.

30 ans déjà



Dans ce numéro :

Célébrons notre Fête nationale au Domaine du Lac-Édouard	1
Le 30 juillet, on fête au parc de la Batiscan	
Garage municipal	2
Quai municipal et rampe de mise à l'eau	
Obtention d'un permis	3
Travaux dans la bande riveraine, en cours d'eau et en milieu humide	
Campagne annuelle de ramonage des cheminées	
Permis de brûlage et pyrotechnie	4
Ordures - Récupération - Compostage	
Citoyens en action	5
Potager collectif	6
La prévention incendie en période estivale	7
Des nouvelles d'ADELE	
Des nouvelles de votre Coop	8
Sécurité nautique	9
Vitesse dans la baie du village	
Coordonnées de la Mairie	10
Message important	
VIA Rail - reprise des services	

Garage municipal

Comme on peut le constater sur les photos ci-jointes, les travaux vont bon train. Selon monsieur Éric Tremblay, de Rénovations Réal Tremblay Inc., l'échéancier est respecté et, à moins d'un fâcheux imprévu, la Municipalité devrait prendre possession de son nouveau garage en juillet.



Plancher béton: Bétonnière La Tuque



Quai municipal et rampe de mise à l'eau

La Municipalité est toujours en attente du Certificat d'Autorisation (CA) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC). La demande d'un CA a débuté il y a plus d'un an. Tous les plans et devis d'ingénierie ainsi que les études fauniques et floristiques ont été envoyés au ministère. D'ailleurs pas plus tard qu'hier, le 13 juin, nous avons envoyé notre réponse à la 2e demande d'informations supplémentaires du MELCC.

Nous attendons la réception de ce Certificat d'Autorisation pour lancer les appels d'offre. Une fois le soumissionnaire choisi, les travaux pourront débuter, à moins d'une interdiction en raison de la période du frai.

Veuillez noter qu'une station de lavage de bateaux est prévu au projet.

Demande d'un permis



Que ce soit pour un permis de construction, d'amélioration, de déboisement, fosse septique, quai, démolition, puits, ou d'aménagement paysager, vous devez obtenir un permis avant le début des travaux.

Il faut cependant prévoir un délai de 30 jours.

Les **permis de construction sont obligatoires** puisqu'ils permettent à la Municipalité de s'assurer que l'édition et la rénovation de bâtiments se font en respect de ses orientations d'urbanisme, mais également des différentes normes de qualité, de sécurité, d'architecture et de protection de l'environnement.

Pour toute demande de permis, communiquez avec l'inspecteur municipal M. Daniel Bouvier
au 819-653-2138; Courriel : inspection@lacedouard.ca



Travaux dans la bande riveraine, en cours d'eau et en milieu humide

Si vous vous proposez de faire des travaux dans une bande riveraine, dans un cours d'eau ou dans un milieu humide (marais, marécage, tourbière, étang, etc.) vous devez contacter l'inspecteur municipal monsieur Daniel Bouvier avant de commencer les travaux afin d'obtenir un permis et être informé des règlements ayant trait à ce sujet.

Coordonnées : Téléphone : 819-653-2138

Courriel : inspection@lacedouard.ca

À éviter



À privilégier

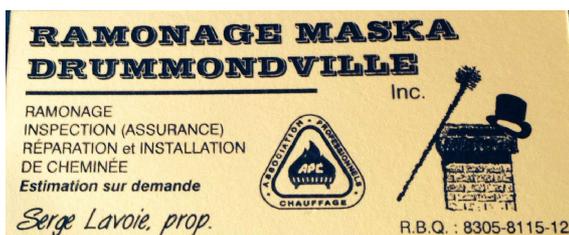


Règles à respecter :

- Village : aucune tonte à moins de 10 mètres de l'eau
- Ailleurs : aucune tonte à moins de 20 mètres de l'eau
- Aucune construction à moins de 25 mètres de l'eau
- Travaux, sans permis, interdits
- Rampe de mise à l'eau privée interdite
- Accès au lac, largeur de 5 mètres maximum
- Amendes prévues : 500 \$ à 1 000 \$

Campagne annuelle de ramonage des cheminées

La campagne de ramonage se déroulera du 22 au 30 juin 2022. Pour Lac-Édouard, le coût est de 130 \$ plus taxes pour la cheminée principale. Pour les autres cheminées, le coût est de 65 \$ plus taxes chacune.



Vous avez jusqu'au samedi 18 juin 2022 pour vous inscrire
auprès de Ramonage Maska – Drummondville Inc.
au 450-796-5587.

Permis de brûlage et pyrotechnie

RAPPEL DES RÈGLES APPLICABLES SUR LES PERMIS DE BRÛLAGE ET PYROTECHNIE

Feux de joie :

1. Ces feux servent à la récréation (guimauves, rôties, discussion) ;
2. Ces feux doivent se faire dans un foyer muni d'un pare-étincelles ;

Feux de brûlage à ciel ouvert : (Exemple: brûler un tas de bois ou des branches après une rénovation ou un ménage de terrain)

1. Appeler ou se présenter à la Mairie de Lac-Édouard pour faire une demande d'autorisation au Service de sécurité incendie. L'inspecteur municipal ou un autre employé vous accompagnera pour remplir les informations sur le permis/autorisation. Si la Mairie est fermée, vous devez appeler au Service de sécurité incendies, au numéro affiché plus bas.
2. Notez que lors de la délivrance d'un permis, ce dernier entre en vigueur 24 heures suivant l'autorisation afin de nous permettre d'informer nos partenaires (SOPFEU, Sûreté du Québec et centrale de répartition 9-1-1). ***Il est donc important que le citoyen se planifie et s'y prenne d'avance, car aucun permis ne sera autorisé pour le jour même.***

Feux d'artifice à grand déploiement: (non pas des feux achetés en dépanneur)

Ceux-ci doivent être réalisés sous l'autorité d'un artificier responsable et accrédité ; ce genre de feu doit faire l'objet d'une demande officielle auprès du Service de sécurité incendie.

Feux d'artifice achetés au dépanneur : La réglementation ne les gère pas, outre le fait qu'ils sont interdits en cas d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert émis par le ministère (SOPFEU).

Alexandre Bilodeau, T.P.I., CFEI, chef de division à la prévention
Service de sécurité incendies

1060, boul. Ducharme, La Tuque (Québec) G9X 3C4

Téléphone: 819 523-9797

abilodeau@ville.latuque.qc.ca / www.ville.latuque.qc.ca

Plusieurs informations sont disponibles sur le site web de Ville de La Tuque



Ordures - Récupération - Compostage

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Lac-Édouard a demandé à ses citoyens de mettre leurs matières recyclables dans des sacs bleus ou transparents. Quant aux ordures, elles doivent aller dans des sacs verts ou noirs. Ces sacs doivent être déposés dans une poubelle, en métal ou en plastique, munie d'un couvercle ou dans un bac en bois fermé.



Beaucoup de contribuables ont compris que ces mesures visaient une meilleure gestion des matières résiduelles, un travail plus facile pour les employés municipaux ainsi qu'un environnement plus propre. En effet, lorsque les sacs ne sont pas protégés par une poubelle fermée, les oiseaux et les mammifères ouvrent ces sacs et répandent les ordures dans l'environnement.



Bientôt, le Ministère de l'Environnement (MELCC) obligera tous les citoyens à faire du compostage. Le secret est de ne composter que des matières **d'origine végétale**. D'ailleurs, en mai 2022, la Municipalité entame la 3^e année de son projet de compostage communautaire. Ces composteurs communautaires sont situés à la Mairie et à divers endroits sur le territoire soit, le chemin Baie-William Ouest, le chemin Baie-Power, et le chemin Baie-William Est.

Il faut se rappeler que ce qui est compostable compte pour 40 % du poids de toutes nos matières résiduelles et que nos fruits et légumes ont une teneur moyenne en eau de 85 % à 90 %. Enfin de compte, on paie pour transporter de l'eau à Saint-Étienne-des-Grès.

Avec la collaboration de tous, nous ferons de notre environnement un milieu où il est agréable de vivre.

Le Conseil municipal de Lac-Édouard.



Citoyens en action



Budget

CITOYENS EN ACTION

**Tu habites dans
l'agglomération
de La Tuque?**

**Tu as des idées
plein la tête?**

**Tu veux proposer
un projet à visée
collective?**

Pour être admissible, ton projet doit :

- Être soumis par un ou des citoyens
- Nécessiter un budget entre 5 000 \$ et 100 000 \$ pour sa réalisation
- Être une immobilisation (pas une activité ou un événement)

**Fais entendre
ta voix et
partage tes
idées!**

Le conseil d'agglomération choisira un ou des projets qui seront financés pour un budget totalisant

100 000 \$

Inscris ton projet en remplissant le **formulaire** disponible au **www.ville.latuque.qc.ca** avant le **30 septembre 2022 à 16 h.**

Pour information :

Kim Poirier

kpoirier@ville.latuque.qc.ca

819 523-6111

323, rue St-François, La Tuque (Québec) G9X 1S2



Potager collectif

LE POTAGER D'ÉDOUARD EST DE RETOUR



POTAGER COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Qu'est qu'un potager collectif ?

Un potager collectif est un potager entretenu (semé, planté, arrosé, désherbé) par les gens d'une communauté et récolté par les gens de cette communauté. La récolte n'appartient pas à une personne en particulier.

Venez faire pousser des projets
éco-citoyens pour embellir notre communauté.

Pour participer, contactez-nous au 819-653-2438 ou
infos@lacedouard.ca



La prévention incendie en période estivale

Du feu de joie au feu de forêt, c'est vite arrivé !

Informez-vous auprès du Service de sécurité incendie si vous songez à faire tout type de feu extérieur.

- Il est interdit de procéder à du brûlage à ciel ouvert en périmètre urbain. Pour les milieux ruraux, **un permis doit préalablement être obtenu** auprès du Service de sécurité incendie, **il n'y a aucun coût**, mais le fait de faire un feu à ciel ouvert sans avoir l'autorisation pourrait vous engendrer des frais importants selon la réglementation en vigueur.
- Les feux de joie doivent obligatoirement se faire dans un foyer conçu à cet effet, sur pied ou pattes et avec pare-étincelles. Informez-vous pour vous assurer que le foyer que vous désirez utiliser est conforme. **« S'il n'y a pas de pare-étincelles au-dessus de votre feu, avec des trous de moins d'un centimètre, c'est considéré comme un feu à ciel ouvert »**,
- Soyez intelligent et réfléchissez avant d'allumer un feu de joie ou un feu d'artifice pendant la période estivale.
- Prenez connaissance des interdictions de la SOPFEU ou de la municipalité, ces avertissements sont émis pour vous protéger ainsi que vos biens.
- **Si vous fumez, attention de ne pas jeter vos mégots en bordure de la route ou près de broussailles.**



Nous ne sommes pas à l'abri d'un incendie de forêt donc, la prudence est de mise puisque sur notre territoire nous sommes entourés d'arbres. Tout feu à ciel ouvert est problématique pour notre région. Respectons les interdictions émises par la SOPFEU.



Le Service de sécurité incendie vous souhaite une très belle période estivale ! Si vous désirez plus d'informations ayant trait à ce sujet, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque au 819-523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

Des nouvelles d'ADELE

Cette année l'ensemencement d'ombles de fontaine se fera à la mi-septembre. Pour un montant de 8 000 \$ nous pourrions disposer de truites de 5 à 7 pouces. Les revenus de notre association sont plus limités car, depuis 2 ans, nous n'avons pu profiter de nos dîners d'ADELE pour amasser des fonds.



Nous vous invitons à renouveler votre carte de membre de l'Association du Développement Écologique du Lac Édouard au coût de 20 \$. Ces fonds nous permettent d'améliorer les écosystèmes riverains dans lesquels vivent les résidents permanents et les villégiateurs de Lac-Édouard. Nos préoccupations écologiques visent également à protéger notre environnement de la pollution et des abus. D'ailleurs, cet été, parcourez nos sentiers en forêt qui sont entretenus par M. Guy Rondeau.

Nous vous remercions de votre encouragement,
Rémy Morin, président



Des nouvelles de votre Coop



En ce qui a trait à notre Magasin général, **nos ventes** sont encore en croissance. En effet, de janvier à mai 2022, elles atteignaient 406 555 \$, soit 73 332 \$ de plus qu'à pareille date l'an dernier; une hausse de 23 %. Qu'à cela ne tienne, il faut se rappeler que votre Magasin général ne fait pas beaucoup d'argent. En effet, l'année 2021 s'est terminée avec un profit net d'exploitation de 476 \$ pour un chiffre d'affaires de 933 127 \$.

Un grand MERCI à toutes celles et à tous ceux qui appuient la Coop de Solidarité de Lac-Édouard.
Bravo à nos dévoué.e.s employé.e.s et bénévoles !

Linda Gauthier, gérante



La Coop de Solidarité de Lac-Édouard est à la recherche de plusieurs personnes pour occuper **un poste de commis au comptoir de son Magasin général**. Prière de communiquer avec madame Linda Castaneda Gauthier, gérante, au 819-653-2222.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le jeudi en après-midi, le Magasin général a besoin de personnes bénévoles pour **aider à placer les produits sur les étagères**. Ce travail demande environ deux heures et est très facile à faire.



Prière de communiquer avec Linda Castaneda Gauthier, gérante, au 819-653-2222.

Merci, votre aide sera grandement appréciée.

Pavillon situé à l'arrière du magasin général



Pendant la saison estivale, vous pouvez y faire une pause à l'abri des moustiques et profiter de notre pavillon pour manger une collation, observer les oiseaux ou tout simplement relaxer.

De plus, dans le stationnement, nous avons installé des tables à pique-nique pour les amateurs de plein air.

Bienvenue à tous !



Emploi pour jeunes

La Coop est à la recherche de jeunes (étudiants ou non) intéressés à travailler à titre de commis au Magasin général. Prière de contacter madame Linda Castaneda Gauthier, gérante, au 819-653-2222.



Profitez d'une randonnée à vélo pour faire un peu d'exercice

La Municipalité de Lac-Édouard met gratuitement des bicyclettes à la disposition des visiteurs et des citoyens.

Celles-ci sont placées près de l'entrée du Magasin général. Tout comme madame Marie-Ève St-Pierre, vous pouvez les emprunter en demandant la clé au comptoir du magasin.

Explorez notre environnement tout en respirant l'air vivifiant d'ici.

Sécurité nautique

Dans le but d'améliorer votre sécurité et votre qualité de vie, celles des membres de votre famille ainsi que celles de tous les plaisanciers de Lac-Édouard, nous tenons à vous rappeler quelques règles concernant la conduite responsable d'une embarcation de plaisance motorisée.

⇒ 1. Vos responsabilités légales

La conduite imprudente d'une embarcation est un délit qui a été ajouté au Règlement sur les petits bâtiments.

Un conducteur peut être inculpé s'il :

Se déplace d'une manière susceptible de nuire à la sécurité de personnes ou de biens, compte tenu des conditions météorologiques, du trafic, des dangers réels ou possibles et du nombre de personnes se trouvant à proximité d'une embarcation;

⇒ 2. Conduite responsable d'une embarcation

Soyez prudents et courtois. De nombreux groupes considèrent le bruit des embarcations de plaisance motorisées comme une nuisance **lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit. Respectez vos voisins.**

À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques ou des plongeurs. Alors, laissez-leur toute la place voulue et n'essayez jamais de les arroser.

⇒ 3. Ski nautique

Les règles régissant le ski nautique couvrent maintenant d'autres activités connexes de remorquage comme le ski pieds nus, le remorquage de pneumatiques et de planches de surf.



L'exigence préalable voulant qu'un observateur soit à bord demeure en vigueur. Une embarcation doit être équipée d'un siège pour chaque personne remorquée en cas de récupération. Une motomarine qui n'est pas conçue pour transporter au moins trois personnes, ne peut pas être utilisée pour tirer des skieurs nautiques.



Notez que la conduite d'une motomarine est interdite aux moins de 16 ans.

En terminant, je me joins aux autres membres du Conseil municipal ainsi qu'à tous nos employés municipaux pour vous souhaiter un été des plus agréables.

Larry Bernier,
Maire

Vitesse dans la baie du Village

À chaque été, nous constatons que plusieurs embarcations à moteurs circulent à haute vitesse dans la baie du village. Pourtant, deux signalisations sont présentes pour vous signaler de ralentir. Nous demandons à tous les utilisateurs d'embarcation à moteur de **ralentir à 8 km/h lorsque vous circulez dans la baie du Village.**

En raison de son étroitesse, deux facteurs sont en jeu :

- La sécurité des usagers ;
- Le batillage (déferlement des vagues provenant du sillage d'un bateau).

En effet, les vitesses que nous avons observées risquent de provoquer des accidents pouvant avoir de graves conséquences.

De plus, les riverains se plaignent que leur embarcation et leur quai subissent les conséquences du batillage en plus d'éroder leur berge.

Merci de votre civisme !



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal
Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page :

Larry Bernier
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le premier mardi du mois**.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
Téléphone : (819) 653-2155.
Courriel : bernier.lecours@icloud.com

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et greffière-trésorière
(819) 680-0779 / Courriel : infos@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Madame Nancy Hudon, agente rurale
(819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
(819) 653-2238 / courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mardi 12 juillet 2022 à 17 h
Bienvenue à toutes et à tous !

Via Rail - reprise des services

Via Rail offrira les services auxquels nous étions habitués avant la pandémie. En effet, il est prévu qu'à compter du 29 juin 2022, le service entre Montréal et Jonquière, lequel passe par Lac-Édouard, sera rétabli à 3 allers et 3 retours par semaine. Il en sera de même pour le service entre Montréal et Senneterre.



VIA Rail Canada